



## BULLETIN ANNUEL 2012



**comité & secrétariat**

Ursula Wehrli Rothe	présidente, politique professionnelle, formation continue, aspects éthiques
Matthias Andenmatten	trésorier, rédaction Newsletter
Anne Bolli Lemièrè	politique professionnelle, admissions
Rahel Sutter	recherche scientifique, relations publiques, admissions
Dorothee Hauser	secrétariat, documentation

## Quelques mots sur l'ASMT/SFMT

L'association professionnelle suisse de musicothérapie ASMT a été fondée en 1981 et compte aujourd'hui plus de 250 membres. L'association a pour but la promotion et le développement de la musicothérapie dans les domaines de la pratique, de l'enseignement et de la recherche. Elle veille à la collaboration entre les différentes formations de musicothérapie en Suisse et se soucie de l'image et de la reconnaissance professionnelle. Elle est attentive aux intérêts professionnels de ses membres, et les représente auprès des autorités, des caisses-maladie et des institutions. Elle se charge des relations publiques et organise des sessions de formation continue.



Schweizerischer Fachverband  
für Musiktherapie SFMT  
Association Professionnelle  
Suisse de Musicothérapie ASMT



## Table des matières

Avant-propos	Ursula Wehrli Rothe	3
Rapport annuel 2012	Ursula Wehrli Rothe	4
Rapport d'activité EMTC 2012	Heidi Fausch-Pfister	8
Journée de formation Ego-State-Therapy	Rahel Sutter	12
Comptabilité - Budget 2012	Matthias Andenmatten	14
Média		15

### Avant-propos

Dans le domaine de la politique professionnelle, un rude vent froid nous fouette le visage. D'un côté, des mesures d'économie sont appliquées dans tout le domaine de la santé publique, ce qui rend à peu près impossible le fait de pouvoir faire figurer la profession de musicothérapeute sur la liste des assurances complémentaires. De l'autre, il existe des associations dans le secteur de la thérapie qui se positionnent au détriment d'autres. C'est ainsi que des diplômés de Hautes écoles (HES) se voient écartés par des associations dont les membres détiennent un diplôme professionnel (DF). Pour que l'ASMT puisse exister malgré ce vent rude dans la santé publique, il est indispensable que chacun(e) de nous garde les yeux ouverts et participe à l'échange de données et de savoir au sein de notre association. C'est dans ce sens que je vous souhaite une bonne lecture.

Ursula Wehrli Rothe  
trad. DH



## Rapport annuel 2012

par Ursula Wehrli Rothe

Au terme de ma première année en tant que présidente, il est de mon devoir de rédiger le rapport annuel de l'ASMT. Grâce au précieux appui de notre ancienne présidente Astrid Lorz Zitzmann qui n'a pas hésité à répondre à toutes mes questions, tout ce qui avait été pris en main a pu être poursuivi et l'année a été pour moi particulièrement passionnante.

### *Nouveau comité*

Regardons à présent les événements qui ont marqué la vie de notre association. Lors de la dernière assemblée générale, placée sous le signe de nombreux changements personnels et structurels, Astrid Lorz avait évoqué le *vent nouveau* qui soufflait sur l'association. Pour commencer, je tiens à mentionner qu'en mars 2012 nous avons enfin trouvé en Anne Bolli Lemièrre la représentante romande tant attendue au sein du comité. En introduisant dans la tournure d'esprit francophone dans nos discussions, elle nous permet de franchir le Röstigraben. Une autre membre très engagée de notre comité est Rahel Sutter, qui représente avec beaucoup d'élan la nouvelle génération de musicothérapeutes et qui s'intéresse tout particulièrement à la recherche. Le secrétariat bilingue de l'ASMT est nouvellement assuré par Dorothee Hauser, une chanteuse professionnelle très intéressée par tout ce qui se passe au sein de notre association. Elle assume une grande partie de notre travail et de par sa nature spontanée et vive, elle entretient de très bons contacts avec les membres. Le fait qu'elle soit bilingue (allemand/français) facilite d'autre part le dur travail de traduction. Parmi tous ces „nouveaux“, il ne faut en aucun cas oublier Matthias Andenmatten qui, en tant que „vieux“ membre du comité, assure avec moi la pérennité de tout ce qui a fait ses preuves jusqu'ici. Grâce à la diversité de l'équipe, les commissions ont pu être

constituées selon les ressources personnelles et les travaux ont pu être poursuivis sans interruptions. En résumé, on peut dire que la nouvelle composition du comité a positivement influencé le travail.

### *Comptabilité*

Une nouveauté, également annoncée lors de l'assemblée générale 2012, concerne la comptabilité de l'ASMT. Le Bürozentrum Rossfeld à Berne, qui emploie des personnes physiquement handicapées, s'occupe dorénavant avec notre caissier Matthias Andenmatten des finances de notre association. Il s'agit là d'une solution qui garantit la transparence et facilite le travail du trésorier.

### *Politique professionnelle*

Il n'y a pas mal de nouvelles concernant la commission de politique professionnelle représentée par Anne Bolli et moi-même. Comme par le passé, la CASAT (Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes) s'est montrée très active sur le plan de la politique professionnelle, même après l'introduction de l'Examen Fédéral Supérieur (EFS) 2011 qui réglemente la profession d'art-thérapeute diplômé fédéral de spécialisations diverses (p.ex. art-thérapeute spécialisé en musicothérapie). La CASAT est parvenue à obtenir son propre numéro de méthode aussi bien auprès du RME (Registre des Médecines Empiriques) qu'auprès de l'ASCA (Fondation Suisse des Médecines Complémentaires). Comme les art-thérapeutes sont très nombreux, ils parviennent à faire un bon travail de lobby. L'expérience de l'année écoulée a montré qu'il est important de ne pas perdre de vue cette évolution et d'intervenir lorsqu'il existe un réel danger que la musicothérapie ne soit plus reconnue que par le biais du titre professionnel mentionné ci-dessus, car ceci conduit à une hiérarchisation erronée. L'an dernier, avec le soutien de la Haute école d'art de Zurich (Zürcher

Hochschule der Künste, ZHdK), nous n'avons cessé d'insister, entre autres auprès du RME et de l'ASCA, sur le fait que le système éducatif en Suisse permet de suivre différentes voies de formation. Nous avons rappelé qu'outre le diplôme fédéral (d'art-thérapeute par exemple), il existe également un examen supérieur de Master of Advanced Studies (MAS) de musicothérapie clinique reconnu sur le plan fédéral.

Anne Bolli s'est engagée tout particulièrement dans ce sens. Suite à une suggestion du membre de l'ASMT Elena Salviato (Vaud), elle participe depuis l'automne 2012 aux négociations organisées par le Syndicat Suisse des Services Publics (SSP) concernant un contrat collectif pour les art-thérapeutes et les professions apparentées.

L'AVOP (Association Vaudoise des Organisations Privées) et des représentantes de professions sociales travaillent actuellement avec l'appui de divers syndicats à l'élaboration d'un tel contrat. C'est ainsi qu'Anne Bolli a constaté que la musicothérapie est encore peu reconnue (ou même inconnue) en Romandie. Ceci est dû entre autres au fait que la plupart des musicothérapeutes ne travaillent pas en tant que tels, mais sont employés dans leur professions premières, comme infirmiers/infirmières, pédagogues sociaux, etc...

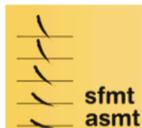
Dès l'année prochaine, nous voulons nous informer auprès d'un juriste sur les modalités et possibilités d'une reconnaissance de notre titre MAS dans le droit du travail.

Nous avons déjà mentionné dans notre Newsletter qu'en ce qui concerne la reconnaissance, très importante pour

nos collègues indépendants, de la musicothérapie par les caisses-maladie, notre demande d'admission auprès d'Helsana dans la liste des méthodes des assurances complémentaires a été rejetée sur la base de critères peu clairs, et ceci bien que notre dossier professionnel ait été reconnu par la personne qui en avait la charge. Notre dossier a même été perdu entre temps. Il nous a été expliqué que la musicothérapie pourrait éventuellement être admise au début de l'année 2013 dans le paquet d'assurances complémentaires *Formes spéciales de traitements* dans lequel a déjà été intégrée la psychothérapie (indemnisation avec franchise: CHF 3'000.--/an). Lorsque j'ai réitéré ma demande, je n'ai cependant obtenu qu'une réponse très vague. Nous nous sommes également adressés à l'assurance Sanitas qui nous a, elle aussi, répondu de façon très évasive.

Au téléphone, j'ai souvent eu l'impression, lors de décisions positives de la part des assurances, que la chance joue un rôle plus important que les raisons objectives. Il vaut cependant la peine de tenir bon : nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir continuer à nous communiquer tout ce qui vous semble confus au sujet du remboursement de la musicothérapie par les caisses-maladie, surtout lorsque vous êtes directement concernés ! En outre, nous avons l'intention de publier sur notre page d'accueil une liste des caisses qui assument les frais de musicothérapie ambulatoire des thérapeutes reconnus par le RME ou l'ASCA.

Nous voulons également nous manifester encore auprès des caisses qui prennent en charge la musicothérapie



Schweizerischer Fachverband  
für Musiktherapie SFMT  
Association Professionnelle  
Suisse de Musicothérapie ASMT



anthroposophique dans le but de faire figurer sur leurs listes la musicothérapie dans sa globalité.

#### *Site internet*

Bien sûr, vous avez tous remarqué que notre site internet a un nouveau visage. Nous en remercions très chaleureusement Rahel Sutter. Elle a investi beaucoup de temps pour créer cette nouvelle page d'accueil avec l'aide d'un informaticien. Rahel Sutter et Dorothee Hauser sont responsables de son entretien et de son actualisation permanente. Nous avons essayé aussi bien que possible de tenir compte de tous vos désirs et nous vous remercions dès maintenant pour toutes les suggestions que vous voudrez bien nous faire. Nous avons établi un formulaire sur lequel vous pouvez nous faire savoir ce que vous souhaitez. Nous avons aussi récupéré des textes issus de l'ancienne page d'accueil que nous actualisons et que nous adaptons par conséquent à notre site en langue française. Le domaine „membres“ constitue certainement une nouveauté importante. Celui ou celle qui, au terme d'un processus d'admission un peu compliqué, a réussi à s'inscrire peut lui (ou elle)-même publier au tableau noir ses propres cours ou y trouver des offres actuelles d'emploi. Malheureusement, faute de ressources personnelles, nous n'avons pas pu satisfaire vos nombreuses demandes concernant un forum de discussion. En ce qui concerne l'agenda, nous n'annoncerons à l'avenir que les manifestations musicothérapeutiques importantes organisées par des centres de formation, des cliniques ou des associations professionnelles (par exemple l'ASMT).

Nous envoyons gratuitement et par courrier électronique tous les détails concernant les cours et les offres de nos membres et ceux-ci peuvent, comme nous l'avons mentionné auparavant, les placer au tableau noir. Une nouvelle rubrique intitulée „Apprendre à connaître la musicothérapie“ est actuellement en

voie de réalisation. Elle figurera sur la page d'accueil sous „Musicothérapie“ et on pourra y trouver des cours accessibles à des personnes non membres, intéressées par exemple aux formations de musicothérapie.

Il faut toujours beaucoup de temps pour réaliser des nouveautés. Nous pouvons cependant affirmer que, grâce à Rahel et Dorothee, les choses se passent bien, même s'il y a encore des progrès à faire.

#### *Newsletter*

Notre Newsletter rédigée par Matthias Andenmatten a remplacé le bulletin et elle a paru trois fois au cours de l'année écoulée. Elle peut encore être développée, surtout en ce qui concerne votre active collaboration. Nous aimerions donc vous encourager à utiliser la Newsletter en nous faisant parvenir vos intéressantes contributions et en les rendant ainsi accessibles à tous. Suite à vos propositions, nous imprimerons de surcroît, après l'assemblée générale, une publication annuelle contenant le rapport annuel et les rapports de toutes les commissions. Cette publication pourra être obtenue auprès du secrétariat.

#### *Commission de formation*

La commission de formation conduite sous l'égide de Beatrice Neidhart et Martin Schlanstein a organisé, en septembre 2012, à Berne une journée de formation intéressante, ceci malheureusement pour la dernière fois. Le thème „Ego-States“ a été favorablement accueilli par nos membres, même si la journée a eu lieu en même temps qu'un colloque de la ZHdK. C'est avec grand plaisir que nous avons pu constater que la moitié des participant(e)s étaient venu(e)s de la Suisse romande. Comme nous l'avons déjà dit, Beatrice et Martin se retirent de la commission de formation continue et nous cherchons deux nouveaux membres se déclarant prêts à assumer cette tâche. Je suis heureuse d'annoncer que deux membres



et la commission d'éthique ont répondu à mon appel et nous allons sans doute pouvoir vous offrir une réunion intéressante en novembre 2013.

Avec l'aide de cette nouvelle commission de formation continue et grâce au mémento élaboré par la commission d'éthique, nous espérons pouvoir vous présenter, lors de l'assemblée générale, un concept de contrôle de la formation continue.

Le rapport de commission de Beatrice et Martin, ainsi que les rapports de la commission d'éthique et de nos délégués EMTC (European Music Therapy Confederation), suivent.

#### *Nouveaux membres et départs*

La commission d'admission a, cette année encore, accueilli de nouveaux membres et pris congé d'autres membres qui, pour des raisons professionnelles ou pour cause de départ en retraite, se sont tournés vers d'autres horizons. Ainsi, l'ASMT peut annoncer l'admission, cette année, de 19 membres ordinaires, de 5 membres associés et d'un membre de soutien. 10 membres nous ont quittés et 4 ont été exclus. Actuellement, nous comptons 244 membres.

*Membres associés:* Gautier Antoine, González García Iria, Gotsmann Rachel, Müller Fabian, Schorro Simone, Andrea Vanzo

*Membres ordinaires:* Burkart Marianne, Chollet Aline, Eidenbenz Eva-Maria, Frei-Arn Judith, Graf Marianne, Haslbeck Friederike, Heger Mirjam, Knecht Patrizia, Lajh Alexandra, Lesslauer Mireille, Lindenmann Rita, Moser David, Robert-Grandpierre Christine, Rüscher Haupt Susanna, Schwarz Benjamin, Steiner Regina, Stohler Jacqueline, Weber Carla,

Weixler Bettina, Wetter-Sulzer Christine

*Membre de soutien :* Dorothee Hauser

*Départs :* Arnold Kristin, Danioth Andrea, Gerber Trix, Janner Salome, Kowski Juliane, Longchamp Myriam, Ribas Sara, SEAG, Trezzini Irene, Weber Jana

*Exclusions :* Corthey Gasbarro Brigitte, Movaffaghi Shermin, Pfister Nikita Michel, Semanes Tsipora

Mis à part de nombreux contacts par courrier électronique, d'appels téléphoniques, d'entretiens et de réunions de diverses compositions, les membres du comité se sont retrouvés l'an dernier pour une réunion dans le Bioland Olten et ils ont participé à 6 conférences par skype.

Je tiens à remercier tou(te)s mes collègues du comité pour leur collaboration toujours très enrichissante, vivifiante et productive.

Pratiquement tous les jours, le secrétariat reçoit de nombreux courriels de personnes de langue allemande ou française qui s'adressent à nous avec des questions concernant la musicothérapie, les formations, les possibilités de stages, les articles de presse et les travaux de maturité. Cet échange contribue largement aux travaux de relations publiques. Vous aussi, vous vous adressez à nous avec vos requêtes, vos suggestions et vos informations qui activent la vie de notre association et contribuent à un échange positif entre les uns et les autres. Je vous invite cordialement à continuer sur cette voie.

trad. DH

# Rapport d'activité EMTC 2012

par Heidi Fausch-Pfister

Etant donné que c'est mon dernier rapport, je me permets d'être un peu plus exhaustive.

## Sujets :

1. activités de l'EMTC
2. activité au sein du comité
3. activité en tant que déléguée suisse
4. collaboration internationale pour l'ASMT

### 1. Activités de l'EMTC

Congrès : le 9<sup>e</sup> congrès européen de musicothérapie aura lieu à Oslo du 7 au 10 août 2013. L'assemblée générale aura lieu avant le congrès, également à Oslo. Les délégués de l'EMTC contribueront au congrès. La personne de contact est Kerstin Dyblie Erdal.

Le congrès de 2016 aura lieu à Vienne. La personne de contact sera Elena Fitzthum.

Commission de formation continue : Heidi Fausch, Tessa Watson, Freya Drossaert

Commission de data controlling : Ruth Walnius, personne de contact

Réseau de recherches : Hanne-Mete Ochsner, personne de contact

Site web : Soren Hald. Pour des raisons de sécurité, d'éventuels changements lui seront transmis via les délégués.

EMTR, le registre européen de musicothérapie, avait une seule admission en été. Ce n'est pas une énorme croissance...

### Nouvelle structure

La région dont j'ai la charge étant bien plus grande (13 pays) que les autres, nous procédons à une nouvelle répartition. La France, la Bulgarie et la Serbie font dorénavant partie du Sud. La Slovénie refuse et continue à appartenir à l'Europe Centrale.

### 2. Activité au sein du comité

Le travail au sein du comité est très intense, les nombreux mails en anglais

sont quotidiens. La collaboration parmi les membres est très bonne. Le soutien des associations professionnelles et des formations en devenir envers d'autres institutions et gouvernements est une tâche très importante.

Je ne peux diffuser des détails du travail interne du comité, mais je peux faire un résumé général : nous avons eu à affronter des problèmes dans deux pays. Des formations anthroposophiques ont eu - à un niveau de formation moindre - des reconnaissances gouvernementales.

Dans un cas, une lutte non encore terminée s'est déclarée entre une association professionnelle avec des musicothérapeutes de formation universitaire et une association anthroposophique. Voilà en partie la raison des mails quotidiens.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli un nouveau pays membre : la Slovaquie fait dorénavant partie de l'EMTC. J'ai dû expliquer des conditions, demander de la documentation en anglais, en faire le contrôle et faire une demande d'adhésion au comité de l'EMTC.

Comme membre du comité, je représente l'EMTC dans différents pays européen. L'année passée, j'ai rendu visite à la Lettonie et à la Bulgarie.

J'ai représenté l'EMTC en Lettonie lors de la conférence d'art-thérapie à Riga. Elle a duré une semaine et s'est poursuivi à Liepaja (Lettonie) pendant deux jours supplémentaires comme conférence de musicothérapie. J'ai alors organisé un échange choral. Quelques musicothérapeutes font partie de la chorale lettone sous la direction de la formatrice-chef de musicothérapie. J'ai été aidée par des membres du chœur de Spreitenbach (Argovie) pour l'organisation d'un concert et pour l'hébergement de chacun.

J'ai eu un échange fructueux avec les représentants en Bulgarie. Une collègue suisse (Corinne Galli) a pu m'accompagner à Sofia pour suivre un



congrès (la clinique où elle travaille a pris en charge les frais.... !!!). Je suis en train d'écrire un rapport sur la musicothérapie en Bulgarie pour l'annuaire allemand des musicothérapeutes.

Sofia se trouve dans une situation complexe. La musicothérapie psychodynamique bien établie et reconnue comme formation psychothérapeutique (il est vrai, en privé) est concurrencée par la Haute école de musique. Celle-ci offre aux musiciens une formation master de deux ans. Cette formation ne prévoit pas de travail sous supervision ni de thérapie personnelle et est orientée contenu anthroposophique. D'autres professionnels, par exemple les masters en psychologie ou en pédagogie sociale, en sont exclus. La première volée a terminé l'automne passé. Mon travail consiste maintenant à aider l'association professionnelle bulgare à intégrer les standards EMTC dans ce cursus master ou à obtenir une correspondance entre les deux formations. Là aussi : beaucoup de mails compliqués et probablement encore une invitée en provenance de Sofia et une visite de ma part à Sofia.

En juin, j'aurai vraisemblablement à affronter un problème similaire à Prague. Après, ma mission comme membre du comité EMTC sera terminée. En lien avec ce travail, j'accueille souvent des hôtes musicothérapeutes en provenance de l'étranger.

Je quitte le comité en août 2013. J'en suis membre depuis maintenant 9 ans, 14 ans à l'EMTC, et je dois transmettre les archives, les documents et le savoir qui se sont accumulés chez moi. Bien plus de travail que je n'avais imaginé !

**3. Activité en tant que déléguée suisse**  
Commission de formation continue : je

suis la seule membre fixe. Adrienne Lehner et Vilmante Aleksiene ont dû démissionner parce qu'elles ont à assumer d'autres charges ; elles désirent pourtant être tenues au courant. Freya Drossaert de Belgique et Tessa Watson du Royaume-Uni rejoignent la commission. Nous sommes en train d'élaborer des bases pour la formation continue des musicothérapeutes. Elles vont servir de conditions de base au sein de la formation continue de l'EMTR. En outre, ce travail est censé offrir un moyen de comparaison dans la formation continue à toutes les associations professionnelles, ASMT incluse.

L'année passée, nous avons établi un « état des lieux » dans les diverses associations professionnelles. En Suisse, c'est toujours le RME et les caisses-maladie qui font la loi. Dans la plupart des pays, des discussions sont en cours concernant ce sujet. J'espère que Bettina me remplacera dans ce groupe de travail.

**Références bibliographiques** : reste en cours une bibliographie de la nouvelle littérature musicothérapeutique suisse.

Il était prévu que Bettina Kandé - que le comité a choisie comme déléguée me succédant - soit initiée au travail de déléguée cette année pour qu'elle puisse reprendre la politique musicothérapeutique. Elle nous a informés en automne de son obligation de devoir repousser la reprise de son travail à l'EMTC. Je suis d'accord d'assumer encore cette tâche jusqu'à ce qu'elle puisse reprendre le mandat, probablement en automne 2013. Il est important au sein de l'EMTC - notamment dans les groupes de travail -



que les délégués puissent assumer plusieurs périodes de trois ans. Bettina est d'accord de fonctionner ainsi une fois qu'elle aura trouvé ses repères dans son nouveau lieu de vie.

#### **4. Collaboration internationale pour l'ASMT**

Les contacts internationaux se créent lors du travail à l'EMTC. J'ai ainsi pu obtenir un mandat en Lettonie pour une enseignante de la ZHdK.

L'ASMT a signé un accord de collaboration avec la Tchéquie, j'en suis pour le moment la seule personne de contact, position que j'abandonnerai dès que les liens seront tissés.

Je reçois des demandes d'étudiant(e)s suisses pour des stages à l'étranger et vice versa. C'est avec plaisir que je les coordonne et que je les transmets.

J'espère maintenant que Bettina pourra bientôt commencer sa fonction en tant que déléguée et je me réjouis d'une transmission fructueuse.

Le travail à l'EMTC m'a demandé beaucoup d'énergie et de temps, mais il a également permis des rencontres et événements fort enrichissants. L'enrichissement s'est fait également sur le plan musicothérapeutique grâce au contact avec un grand nombre de musicothérapeutes de formations diverses. Et ce qui m'a fait très plaisir : j'ai reçu l'année passée non seulement un défraiement forfaitaire de la part de l'ASMT – comme chaque année – mais également un défraiement de toutes les charges ainsi qu'un forfait de CHF 1000-. Cela fait du bien. Et je voudrais ici témoigner ma reconnaissance. Je voudrais remercier également l'ASMT de la grande confiance dont elle a fait preuve pendant toutes les années de ma mission à l'EMTC.

HFP / trad. DH



Heidi Fausch-Pfister  
EMTC déléguée suisse



Bettina Kandé-Stähelin  
EMTC nouvelle déléguée suisse

Beatrice Neidhart et Martin Schlanstein ont organisé, une fois de plus mais pour la dernière fois, une excellente journée de formation, au sujet bien dans l'air du temps. Pour que nos membres francophones passent également une bonne journée, les conférences et les deux ateliers ont été traduits par Linda Rotenberg.

Après l'accueil par notre présidente Ursula Wehli-Rothe, Madame Michèle Rondez (psychologue psychothérapeute et professeur titulaire en psychotraumatologie nous a présenté le modèle des „Soi à dimensions multiples“, de manière succincte et intéressante.

Dodo Triebnig, tout comme Michèle Rondez, travaille depuis des années à la Clinique Littenheid. Dans l'après-midi, elle a animé, en tant que musicothérapeute spécialisée dans le traitement des traumatismes, un atelier pour transférer ce modèle à la musicothérapie clinique.

Comme la journée a été très intensive, le rapport présent se limitera à deux des trois points du programme.

### **Professeur Michèle Rondez**

Michèle Rondez nous a tout d'abord présenté le rôle joué par l'Ego-State-Therapy (EST) dans la pratique clinique et a introduit le fait que ce concept n'est pas à réserver exclusivement aux professions cliniques, mais est, au fond, utilisable de façon bien plus large.

L'application en a été claire et ludique et visiblement moins complexe que les fondements théoriques, comme vous le verrez par la suite.

Une psychothérapie avec les Ego-States (ES) peut convenir au traitement d'un large spectre de souffrances psychiques pour des troubles complexes, comme par exemple les troubles post-traumatiques ou les troubles de la personnalité. Elle peut également aider des personnes qui souffrent de troubles affectifs ou de dépendances. Un état de décompensation psychotique aigu représente évidemment une contre-indication.

L'Ego-State-Théorie est un des modèles existants en psychothérapie qui traitent des parties du Moi. Il se base sur la question du „Moi“ et, avant tout, de quoi il est constitué. Il se fonde sur des idées philosophiques, médicales et psychothérapeutiques.

La théorie a pour but d'aider à *expliquer* les processus intérieurs et *non pas* à les *prouver*. Il ressort de cela que le Moi, ou le Soi, n'est pas un être indépendant, mais plutôt la somme d'états de conscience qui sont vécus les uns après les autres et sont cumulés dans une instance apparente. L'idée, utilisée communément des trois parties du Soi de Freud, paraît alors contradictoire. Le Moi, selon l'Ego-State-Théorie, devient clairement un système auto-organisé et formé de „Moi partiels“ d'états différents (Etats du Moi ou Rôles).

### **Définition de l'Ego-State (ES) ou Etat du Moi:**

Un ES /Etat du Moi/Partie du Moi se définit comme un système de conduite et d'expérience organique, dont les éléments se tiennent par un principe commun et qui est séparé des autres états du Moi par une frontière plus ou moins perméable (Watkins & Watkins, d'après Paul Federn, qui a créé et développé le concept des ES). Les ES se présentent comme des modèles comportementaux et relationnels regroupés autour d'un thème. Un Etat du Moi est chaque fois au premier plan, mais d'autres Etats du Moi sont pré-conscients, également le moi syntone (*ndltr: en harmonie avec le milieu*), et pourtant peuvent être interrogés simultanément et de manière

précise (ce qui est central pour le travail thérapeutique).

### **Fonctionnement des Etats du Moi**

**(ES):** Comme nous l'avons dit précédemment, tous les ES qui forment la personnalité peuvent être expliqués sous forme d'une image familiale. On peut alors travailler sur la famille intérieure ou aussi grâce à la métaphore de la scène intérieure. Les différents états sont séparés les uns des autres, mais peuvent aussi se chevaucher et montrer différents stades de dysfonctionnement. Les ES sont capables d'apprendre et de se développer continuellement ; ils peuvent se réunir et être conscients ou alors totalement inconscients.

Une pathologie apparaît lorsqu'un manque de coopération entre les différents ES se produit.

**Le but de l'Ego-State-Therapy** est la création d'une conscience simultanée des différents ES et leur intégration, mais ni leur fusion ni leur élimination. Le but est atteint lorsque, dans le travail thérapeutique, les différentes parties isolées communiquent bien et peuvent coexister de façon coopérative.

La thérapie des Etats du Moi se basent sur des théories psychanalytiques, sur des techniques hypno-analytiques et sur les nouvelles connaissances de traitement des troubles dissociatifs. Elle applique des techniques thérapeutiques utilisées lors de thérapies individuelles, de thérapies de groupes et familiales *pour la résolution des conflits entre les différents Etats du Moi*, états qui constituent une famille en soi. On travaille, entre autres, avec le transfert du patient.

**Les effets de l'EST :** les dissociations diminuent, la prise de conscience des émotions, la tolérance émotionnelle, l'expression des affects, la sollicitude envers soi-même, la compréhension de la maladie s'améliorent et une vision du monde plus réaliste résulte du travail thérapeutique.

### **Formations existantes et littérature :**

Lichtenegger et Schönborn proposent à

Winterthur (en allemand) des Seminare und Praxistage, que notre conférencière recommande.

Recommandations de lecture : J.G. Watkins, H.H. Watkins, Ego-States Theorie und Therapie, ein Handbuch, 2. Auflage 2008, Carl Auer: Heidelberg und Jochen Oechsle, Innere Kinder, Täter, Helfer & Co. Ego-State-Therapie des traumatisierten Selbst. 2007, Klett-Cotta: Stuttgart.

### **Atelier avec Dodo Triebnig : la musicothérapie adaptée aux traumatismes**

Après une démonstration pratique, Dodo Triebnig nous a présenté de façon enthousiaste son travail, en référence à son mémoire de master au titre suivant : « La vie veut toujours et encore la vie - Musicothérapie adaptée aux traumatismes lors de troubles traumatiques complexes en milieu stationnaire ». A la clinique Littenheid, la musicothérapeute expérimentée pro-pose aux patients atteints de traumatismes un groupe d'introduction pour découvrir la musicothérapie, et dans lequel les notions de sécurité, de stabilité et d'autorégulation sont abordées. Pour les patients à qui ce groupe introductif a plu, il est proposé un groupe d'approfondissement. L'autorégulation, nous dit Dodo Triebnig, est un élément décisif lors du choix d'un suivi individuel ou en groupe.

L'attention comme antidote à la dissociation : tel est l'élément fondamental dans le travail de Dodo Triebnig. Le droit de dire stop, l'usage conscient des déclencheurs et le jeu des instruments de bien-être personnels (à la fin de chaque séance) sont également des éléments stables fermement installés dans la séance. Les patients individuels s'exercent déjà lors du groupe d'introduction au « désagréable », qui n'est pas ressenti tel par les autres. Dans le groupe d'introduction, certains instruments sont « tabous », et ainsi la situation est acceptable, ainsi que le dit l'experte.

En musicothérapie, il doit être possible pour les patients traumatisés de vivre les Etats du Moi opposés simultanément et de les intégrer, selon le mot de Woody Allen : « Parfois, je ne suis pas du tout d'accord avec moi. »

Ensuite, nous assistons à un aperçu pratique du travail avec les ES. Les personnes qui souhaiteraient en apprendre plus peuvent demander directement à Dodo Triebnig.

**Dans un premier temps**, les divers Etats du Moi sont identifiés au moyen des émotions, des croyances et comportements. En musicothérapie, cela signifie que les ES sont représentés par des instruments et si possible joués. Dodo Triebnig nous informe que cela peut durer assez longtemps jusqu'à ce qu'un rôle actif soit attribué à une part non acceptée de soi et que l'instrument correspondant puisse être aussi joué.

**Dans un deuxième temps**, il s'agit que les ES puissent entrer en dialogue les uns avec les autres. Il est important que chacun de ces états soit choyé et valorisé. En outre, lors de ce deuxième temps, le fondement de croyances et de comportements dans des circonstances précises peut être expliqué.

En pratique, on constate que les ES reçoivent chacun un espace sonore et peuvent se laisser entendre simultanément (communication). Ils sont valorisés musicalement et un espace de jeu ouvert aux essais leur est proposé.

Quant au sujet du **débordement par les émotions**, l'accent est mis sur l'importance d'éprouver *la stabilisation et la possibilité d'autorégulation, y compris la régulation des affects*.

**La musicothérapie adaptée aux traumatismes** encourage les sentiments de compétence et d'accomplissement, ainsi que la sollicitude à son propre égard (par exemple, le travail avec l'enfant intérieur blessé). On peut par exemple trouver soi-même un chant de consolation (par exemple une berceuse) et créer ainsi un accès aux parties blessées. Ce même chant pourra, plus tard, être réinstauré

comme élément stabilisateur dans une situation de crise.

**La dissociation structurelle** décrit le phénomène de la fragmentation ou séparation des souvenirs associés au traumatisme, les ES les plus émotionnels, qui portent les expériences débordantes et traumatiques et qui paraissent des ES normaux. Ces derniers fonctionnent en apparence bien dans le quotidien, mais se révèlent cependant dysfonctionnels suite à certains déclencheurs associés et peuvent compliquer la réussite des tâches quotidiennes ou même l'empêcher.

**La phase de l'intégration** a pour but de pouvoir rapprocher les ES identifiés les uns des autres. Grâce à cela, les parties indésirables de la personnalité peuvent se faire entendre et les parties menaçantes et totalement refusées peuvent, au moyen des instruments, et comme déjà mentionné, être représentées symboliquement. Cela rend l'intégration de ces ES momentanément possible.

**La musicothérapie adaptée aux traumatismes** représente une possibilité de rendre la relation audible, perceptible et ouvre un espace à de nouvelles expériences et ressources. Elle a pour objectif d'atteindre à une stabilisation lors de tendances à la dissociation, rend audibles les ES cachés et difficiles et encourage la cohabitation et l'acceptation de contraires apparemment incompatibles. La musique touche et permet d'éprouver la joie de jouer et du plaisir.

Avec mes remerciements cordiaux pour cette journée passionnante et absolument corsée tant professionnellement qu'au niveau culinaire !

Rahel Sutter  
trad. ABL

## Budget - comptes annuels 2012

Aufwand	Jahresbudget 2012	Summe per 31.12.12	Differenz	Jahresbudget 2013
Sekretariat inkl.				
Pauschalspesen	10'000	12'380	2'380	12'000
Übersetzungen	4'000	3'010	-990	4'000
Vorstands- entschädigungen	10'000	7'695	-2'305	8'000
Kommissions- entschädigungen	4'000	3'281	-719	5'000
GV/Sitzungen	1'000	946	-54	1'000
Fachtagungen	3'000	1'231	-1'769	3'000
Reisespesen	2'000	2'345	345	4'000
Büromaterial	2'000	534	-1'466	1'000
Post- und Telefonspesen	5'000	2'048	-2'953	2'000
Buchhaltung	3'000	3'904	904	3'500
Informatik	1'000	910	-90	1'000
Homepage	4'000	2'367	-1'633	2'000
Sozialleistungen				
Sekretariat	0	860	860.	1'200
Sonstiger Aufwand	3'000	1067	-1'933	3'000
<b>Totalsumme Aufwand</b>	<b>52'000.00</b>	<b>42'577</b>	<b>-9'423</b>	<b>50'700</b>
<b>Ertrag</b>				
Mitgliederbeiträge	48'000	44'510	-3'490	45'700
Aufnahmegebühren	2'000	3'440	1'440	2'000
Spenden	500	0	-500	0
Inserate	2'000	2'484	484	2'000
Zins- und sonstiger Ertrag	500	104	-396	200
Ausserordentlicher Ertrag	0	3'000	3'000	0
<b>Totalsumme Ertraa</b>	<b>53'000</b>	<b>53'538</b>	<b>538</b>	<b>49'900</b>
<b>Jahresgewinn</b>	<b>1'000</b>	<b>10'961</b>	<b>9'961</b>	<b>-800</b>

**La fortune de l'association s'est augmentée de CHF 41'841.-- à CHF 52'802.--**

trésorier Matthias Andenmatten



La musicothérapie est une forme de thérapie relativement récente. Si vous désirez en savoir plus sur la musicothérapie, son contenu, ses buts et son efficacité, ou si vous voulez connaître les offres de musicothérapie proposées en Suisse, adressez-vous au secrétariat de notre association. Nous vous orienterons volontiers vers un(e) interlocuteur(trice) compétent(e).

ASMT Média  
Seldwylastrasse 30  
8217 Wilchingen  
Tel 079 280 69 27  
E-Mail [info@musictherapy.ch](mailto:info@musictherapy.ch)  
<http://www.musictherapy.ch>



Schweizerischer Fachverband  
für Musiktherapie SFMT  
Association Professionnelle  
Suisse de Musicothérapie ASMT

